



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 mai 2015**

Décision n° **CP-2015-0184**

commune (s) :

objet : Portail de covoiturage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : conception et gestion du portail - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service Finances, Achat, Ressources

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 11 mai 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 19 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier, MM. Vincent (pouvoir à Mme Vullien), George (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à M. Bret).

Commission permanente du 18 mai 2015**Décision n° CP-2015-0184**

objet : **Portail de covoiturage sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : conception et gestion du portail - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Service Finances, Achat, Ressources

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 4 mai 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

La Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon depuis le 1er janvier 2015 a été, depuis 2008, à l'initiative d'une démarche de management de la mobilité qui promeut avec et pour les entreprises de son territoire des déplacements domicile-travail plus durables visant à réduire l'utilisation de la voiture auto-soliste. C'est dans ce cadre que le portail de covoiturage www.covoiturage-grandlyon.com a été créé, ciblant principalement les trajets domicile - travail. Le marché d'hébergement de ce portail arrivant à terme, il s'agit de relancer la prestation de conception, mise en œuvre et gestion de ce portail afin de maintenir ce service auprès des usagers.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution d'un marché relatif à la conception et gestion d'un portail de covoiturage.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 4 ans.

Les lots comporteraient l'engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché		Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	Conception et gestion du portail de covoiturage	100 000	120 000	400 00	480 000
2	Communication, animation et marketing d'un dispositif de covoiturage	100 000	120 000	400 00	480 000

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 mai 2015, a classé les offres et a choisi pour le lot n° 1 celle de l'entreprise suivante :

Lot	Libellé du lot	Attributaire
1	Conception et gestion du portail de covoiturage	LA ROUE VERTE

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour le lot n° 1 : conception et gestion d'un portail de covoiturage sur le territoire de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents, avec l'entreprise LA ROUE VERTE pour un montant global minimum de 100 000 €HT, soit 120 000 € TTC et maximum de 400 000 €HT, soit 480 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

2° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 6228 - fonction 20.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 mai 2015.